



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : INSEE

Question écrite n° 33155

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux libertés locales de bien vouloir lui indiquer quelle suite a été réservée à l'avis du Conseil national des statistiques demandant que l'inventaire communal de 1988 et 1998 soit renouvelé. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Texte de la réponse

Depuis le début des années soixante-dix, l'Insee et le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, ont réalisé régulièrement un inventaire communal des équipements, en interrogeant les communes sur la présence sur leur territoire d'une large gamme d'équipements (commerce, sports, culture, tourisme, etc.), en indiquant le nombre d'équipements de chaque type et la commune fréquentée par les habitants en cas d'absence d'équipement. Cet inventaire est très utilisé pour connaître l'équipement du territoire à dominante rurale, et la façon dont le territoire s'organise autour de pôles bien équipés. Par contre, cet inventaire est d'un intérêt moindre pour les zones urbaines, car il ne fournit pas la localisation précise des équipements. Dans son programme à moyen terme 1999-2003, l'Insee avait inscrit la mise en place d'un répertoire des équipements urbains, afin de satisfaire une demande grandissante en la matière. Le projet de base permanente d'équipements, qui est en cours de développement à l'Insee, répond à cette demande. Cette base, qui devrait pouvoir être mise à disposition en 2005, est alimentée à partir de sources administratives. De ce fait, elle couvre l'ensemble du territoire métropolitain et comporte certains types d'équipements présents dans l'inventaire communal. Elle aura l'avantage d'une mise à jour annuelle. Toutefois, cette base ne couvre pas tous les besoins auxquels répondait l'inventaire communal. L'Insee et le SCEES seront donc conduits à maintenir un inventaire communal, dont le contenu tiendra compte de l'existence de la base permanente d'équipements. Dans la suite de l'inventaire communal de 1998, un prochain inventaire devrait être réalisé en 2007 ou 2008.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33155

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : libertés locales

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 970

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3325